

**Séance du Conseil de Ville
du 31 octobre 2011 à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 8 / 2011**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 7 du 29 août 2011
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Khurchid Ahmad et de ses enfants Nazdar et Rébaz Ahmad
 - Mme Minela Cuskic
 - Mme Petronie Nkusu Katwashi et de ses fils Schadrac Nkusu et Meschac Katwashi
 - M. Kreshnik Osdautaj
 - Mme Eliana Vieira Silva
 - Mme Rosaria Barbosa da Silva
6. Election de M. Sébastien Lapaire, PS, à la Commission de gestion et de vérification des comptes, en remplacement de M. Jean-Yves Gentil
7. Comptes 2010 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) et rapport de gestion
8. Crédit d'études de Fr. 169'000.- pour la révision du plan directeur des déplacements et du cadastre du bruit ainsi que pour l'étude des besoins en stationnement
9. Développement de l'interpellation 3.06/11 - "La mendicité est une forme particulière de harcèlement moral et psychologique", UDC, M. Dominique Baettig
10. Développement de l'interpellation 3.08/11 - "Disparition des containers pour bouteilles "PET" mises à disposition par des grandes surfaces. Une incitation aux dépôts sauvages ou opportunistes ?", UDC, M. Dominique Baettig
11. Développement de l'interpellation 3.09/11 - "Quelle est la politique d'investissements de la "Compagnie des Parcs SA", qui sont ses dirigeants, et qu'a-t-elle réalisé jusqu'à présent", UDC, M. Dominique Baettig
12. Développement de la motion 5.18/11 - "Parcage en ville de Delémont : que chacun y trouve son compte", PS, M. Grégoire Monin
13. Développement de la motion interne 5.19/11 - "Pas d'approximation, de généralisation dans le décompte des voix", UDC, M. Dominique Baettig
14. Réponse au postulat 4.01/11 - "Les eaux usées de Delémont seraient-elles sources d'énergie ?", UDC, M. Dominique Baettig
15. Réponse au postulat 4.03/11 - "Mettre en place de véritables formations", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli
16. Réponse au postulat 4.04/11 - "Sortir rapidement de l'ère nucléaire", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli
17. Réponse à la motion 5.17/10 - "Pour des achats publics équitables", PS, M. Jude Schindelholz
18. Réponse à la motion 5.05/11 - "Création d'un groupe de travail pour définir quels fonctions et services communaux seront intégrés dans les bâtiments du Ticle-CREA (projet CREA)", PS, M. Alphonse Poupon
19. Réponse à la question écrite 2.08/11 - "Quel tourisme veut vraiment la Ville de Delémont ?", UDC, M. Dominique Baettig

20. Réponse à la question écrite 2.16/11 - "Diminution des accidents et prévention efficace ?", UDC, M. Dominique Baettig
21. Réponse à la question écrite 2.17/11 - "Activités en matière de police des constructions : que fait la Commune ?", CS•POP•Verts, M. Jean Parrat
22. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. Paul Fasel, président, ouvre la séance et salue les membres présents.

Au nom du Conseil de Ville, il transmet ses condoléances à Mme Esther Gelso à la suite du tragique décès de son époux et il invite le Conseil de Ville à observer une minute de silence.

M. Fasel donne lecture des courriers reçus de la Confédération et des CFF, en réponse à la résolution 1.02/11 - "Maintien de la liaison ferroviaire directe Genève / Lausanne - Bienne - Delémont - Bâle".

En dernier lieu, à la demande de Mme Gelso, absente, il soumet une modification de l'ordre du jour et propose de reporter le point 15 à la séance du 28 novembre 2011.

DECISION : le report du point 15 à la séance du 28 novembre 2011 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

2. APPEL

39 membres sont présents.

M. Paul **Fasel**, président, M. Sébastien **Lapaire**, 1^{er} vice-président, Anne **Froidevaux**, 2^e vice-présidente, M. Pierre **Chételat** et Michel **Frossard**, scrutateurs.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, David **Asséo**, Dominique **Baettig**, Yves **Bregnard**, Francine **Chollet**, Matthieu **Comte**, Julien **Crevoisier**, Luc **Dobler**, Marie-Claire **Grimm**, François **Klopfenstein**, Jean-Pierre **Kohler**, Murielle **Macchi**, Jacques **Marchand**, Emmanuel **Martinoli**, Sylvianne **Mertenat**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Didier **Nicoulin**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Marc **Ribeaud**, Philippe **Rottet**, Didier **Schaller**, Charles-André **Schäublin**, Jude **Schindelholz**, Romain **Seuret**, Anne **Seydoux**, Christian **Wirz**.

Sont excusés et remplacés

M. Mehmet Ali Celik est remplacé par Mme Yeter **Dincarslan**

M. Besim Hoxha est remplacé par M. Mehmet **Suvat**

M. Pierre-Alain Voisard est remplacé par M. Asaël **Droz**

M. Julien Spinelli est remplacé par M. Renaud **Ludwig**

M. Jérôme Corbat est remplacé par M. Cédric **Linder**

Sont excusés

Mme Esther Gelso, MM. Isa Kuci et Jean Parrat.

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Chancellerie communale

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 7 DU 29 AOÛT 2011

Le procès-verbal no 7 du 29 août 2011 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Charles-André Schäublin, PLR, souhaite savoir ce que devient le parc éolien de la Haute-Borne, vu que ce projet a été refusé par les citoyens de Bourrignon.

M. Pierre Brulhart informe que tous les éléments ne sont pas encore connus pour déterminer l'avenir du projet. Il regrette, tout comme le Conseil communal, la décision de l'assemblée communale de Bourrignon, d'autant qu'elle s'est prononcée sur un dossier en cours d'élaboration. Il aurait souhaité pouvoir présenter à la population de ce village un projet abouti. Toutefois, les travaux se poursuivent, notamment les études d'impact qui s'achèveront prochainement. D'autre part, la réalisation du projet sur ce site doit être réévaluée sans le territoire de Bourrignon, lequel permettait la création d'un parc éolien et non pas l'installation d'éoliennes disparates, comme à Saint-Brais, par exemple. Le groupe de travail ad hoc et le Conseil d'administration du parc éolien décideront de la suite du projet. Dans ce cadre, la révision du plan directeur cantonal et sa fiche *Energie éolienne* influenceront l'avenir de cette énergie dans le Jura, les résultats étant attendus durant le premier semestre 2012 pour une prise de position du Parlement dans une année.

M. Charles-André Schäublin est satisfait.

M. Philippe Rottet, UDC, revenant sur le refus du peuple de changer l'affectation du lotissement du Cras-des-Fourches, s'étonne du changement de vues du Conseil communal quant à l'utilisation de ce terrain. Il estime que l'Exécutif agit de façon précipitée et souhaite savoir s'il dispose d'une vue d'ensemble dans le domaine des zones à bâtir et si, dans ce domaine précis, il tient compte des diverses interventions déposées par le Conseil de Ville. En dernier lieu, il demande si une véritable consultation des milieux concernés aura lieu.

M. Pierre Kohler, maire, regrette la décision populaire tout en la respectant. Rappelant qu'il s'agit d'une zone d'utilité publique et non d'une zone verte, il indique que 33 familles sont actuellement à la recherche d'un terrain à bâtir à Delémont, raison pour laquelle des zones constructibles doivent être créées, en premier lieu dans des secteurs non bâtis à l'intérieur du périmètre communal. Le peuple ayant refusé ce projet, le Conseil communal propose d'y prévoir des infrastructures d'utilité publique pouvant accueillir des salles de classe - et non une école, des crèches ou des logements à loyer modéré, ce qui relève d'une volonté du Conseil de Ville également. Dans ce contexte, l'école des Moissons pourrait être réservée aux associations. Une partie du terrain du Cras-des-Fourches pourrait être affectée à une place de jeux et le verger conservé. Par ailleurs, le refus du peuple fait craindre à M. Kohler d'éventuels dérapages, estimant que le Canton n'acceptera pas une extension des zones à bâtir si des terrains sont encore disponibles à l'intérieur du périmètre, se référant à la loi fédérale ad hoc qui préconise l'utilisation rationnelle et judicieuse du sol. Dès lors, il lui semble difficile de convaincre des agriculteurs de mettre à disposition leurs champs - leur outil de travail - alors que des secteurs au centre de la ville ne sont pas construits. Ce manque de terrains constructibles nuira à l'accroissement de la population et, partant, à l'augmentation des recettes fiscales.

M. Philippe Rottet est partiellement satisfait.

M. Jude Schindelholz, PS, est d'avis que, suite à la votation populaire relative au Cras-des-Fourches, la position du Conseil communal change en ce qui concerne la création de salles de classe aux Moissons, le regroupement de crèches sur le site du Ticle et la vente d'immeubles offrant des appartements à loyer modéré. Selon lui, la population ne comprend pas ces revirements et se dit interpellée par un manque de cohérence concernant l'implantation des équipements publics. Il demande donc au Conseil communal s'il entend analyser les besoins en matière de crèches, de locaux scolaires et de logements sociaux, qui permettra de déterminer les lieux d'implantation de ces infrastructures. Le cas échéant, il craint que le développement d'un projet sur le site des Moissons avant la révision du plan d'aménagement local soit prématuré.

M. Pierre Kohler, maire, répète que l'Exécutif s'adapte à la récente décision populaire qui nuit au développement de la ville. Il met en exergue les stratégies déjà abouties en matière de crèches, de terrains à bâtir ou de besoins émanant des associations locales. Il souligne que les membres du Conseil communal, pour prendre des décisions, s'appuient sur une administration disposant de tous les éléments et de toutes les informations utiles.

M. Jude Schindelholz n'est pas satisfait.

M. Alphonse Poupon, PS, demande si le stationnement de véhicules non immatriculés au parking Gros-Pré-Monsieur est autorisé, relevant qu'actuellement une dizaine de voitures, des remorques et une caravane sans plaques s'y trouvent.

M. Pierre Kohler, maire, indique que ce genre de stationnement est interdit et que la Police agit régulièrement pour retrouver les propriétaires. Par ailleurs, les gens du voyage, installés récemment, seront priés de quitter les lieux.

M. Alphonse Poupon est partiellement satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC, rapporte que Delémont figure en 2011 au 746^e rang sur 868 (2009 : 672^e rang) dans le classement de l'association économique CIFI, qui range les villes selon des critères liés à la fiscalité, au nombre d'emplois et à la qualité de vie, entre autres. Il semble que cette régression soit due à la fiscalité. Le Conseil communal a-t-il des commentaires à ce sujet et un plan d'actions afin d'améliorer l'attractivité de la ville ?

M. Pierre Kohler, maire, indique l'Exécutif met tout en œuvre pour améliorer l'attractivité de Delémont, en particulier en n'augmentant pas la fiscalité mais en accroissant le nombre de contribuables, ce qui nécessite des terrains à bâtir, selon lui.

M. Dominique Baettig n'est pas satisfait.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, revenant sur un article paru dans le journal 24 Heures en octobre 2011, rapporte que M. Jean-François Schaffner, agriculteur à Bourrignon, a refusé l'indemnité proposée par les maires de Bourrignon et Delémont dans le cadre du projet de parc éolien. M. Martinoli souhaite savoir si M. Kohler a agi à titre privé ou s'il était mandaté par le Conseil communal ou Parc éolien de Delémont SA.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle que dans le cadre de ce projet, des droits de superficie doivent être obtenus de la part des propriétaires fonciers pour l'installation d'éoliennes. Dans ce but, il a eu de nombreuses discussions dont les négociations ont abouti à la signature de conventions avec les propriétaires fonciers et les bourgeoisies concernés pour la mise à disposition de terrains contre rémunération. En ce qui concerne M. Schaffner, M. Kohler indique que son domaine se trouve au centre du parc mais qu'aucune éolienne n'y est prévue. A la demande des signataires des conventions et dans un but de solidarité, M. Kohler a contacté cet agriculteur pour lui proposer une indemnité pour inconvénients. Par voie de presse, M. Schaffner a ensuite fait savoir qu'il refusait de signer la convention.

M. Kohler souligne que ce projet est entièrement en mains publiques, ce qui est un cas unique en Suisse. Malheureusement, il est le plus critiqué et le travail réalisé n'est pas reconnu à sa juste valeur. Le Conseil communal a choisi les Services industriels de Genève comme partenaires, en raison du montant des indemnités proposées aux propriétaires et aux communes de Bourrignon et Delémont. Il craint que la Confédération, en remplacement des centrales nucléaires, n'impose dans le futur des parcs éoliens aux cantons et communes, sans possibilité de choix.

M. Emmanuel Martinoli est satisfait.

M. Cédric Linder, CS•POP•Verts, relève que les surfaces bâties doivent assurer une bonne perméabilité du sol. En ce sens, il s'étonne du goudronnage conséquent aux alentours du garage de la Birse, qui nuit à ce principe, les eaux de pluie se trouvant plus rapidement dans les cours d'eau, ce qui augmente le risque de crue. Il demande donc si des mesures ont été prises dans le cadre de la construction du bâtiment précité et si la Commune dispose de moyens évitant de trop grandes surfaces imperméables. Sans eux, il craint que les mesures du projet *Delémont marée basse* ne deviennent obsolètes.

Mme Françoise Collarin indique que dans le cadre de permis de construire, des règles existent afin de déterminer les surfaces nécessaires à l'infiltration de l'eau. Parallèlement au projet *Delémont marée basse*, Mme Collarin rappelle les travaux en cours relatifs au plan général d'évacuation des eaux, qui préconise que les eaux claires parasites doivent être gérées. S'agissant du garage de la Birse en particulier, Mme Collarin se renseignera auprès de son département et en informera M. Linder.

M. Cédric Linder est partiellement satisfait.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, souhaite savoir où en est le projet de construction de la Mandchourie, en particulier si les analyses sont achevées et si les coûts d'assainissement sont connus, notamment la

part à la charge de la Commune. Il demande également si cet assainissement a été annoncé au fonds Otas, géré par la Confédération et destiné à assainir les sites pollués.

M. Pierre Kohler, maire, confirme que la Ville a sollicité le fonds Otas pour cet assainissement, dont les coûts, dans une première estimation, se situent entre 1.2 et 1.5 million de francs. Le fonds devrait couvrir 80 % des frais, le solde étant à la charge de la Municipalité, ancien propriétaire du site. Les travaux seront réalisés prochainement et la construction de la résidence débutera début 2012.

M. Didier Nicoulin est satisfait.

M. Matthieu Comte, PCSI, indique qu'un groupe de citoyens, souvent sous l'influence de l'alcool ou de drogues et au comportement incommodant, se réunit régulièrement derrière l'établissement Turquoise. Il demande si le Conseil communal a connaissance de ce problème et si des contrôles de police plus fréquents sont prévus. De plus, l'Exécutif a-t-il une solution pour régler ce problème, plutôt que de le déplacer ?

M. Pierre Kohler, maire, confirme que le Conseil communal a connaissance de ce problème et qu'une solution est recherchée avec la Police et l'association Trans-At. Toutefois, il précise qu'aucune loi ne peut interdire à des citoyens de se réunir sur un lieu public, tant qu'ils n'occasionnent pas de dégâts ni de perturbations. La Police accorde une attention particulière à ce problème que rencontrent toutes les villes. Un travail social de rue doit être mené, ce qu'assurent les services communaux et associations concernés. En dernier lieu, M. Kohler estime que cette problématique fait partie de la société actuelle.

M. Matthieu Comte est satisfait.

M. Sébastien Lapaire, PS, indique que la Corrida n'aura pas lieu cette année et souhaite savoir comment la Municipalité soutient cette manifestation. Il se demande si la nouvelle facturation des prestations communales a découragé les organisateurs et estime que la tenue du Marché de Noël à l'avenue de la Gare a nuit à cette course. Finalement, les organisateurs ont-ils été associés aux discussions ?

M. Damien Chappuis regrette que cette manifestation n'ait pas lieu en 2011, tout en relevant les démarches de la Ville pour promouvoir le sport. Une rencontre s'est tenue en 2010 avec les organisateurs concernant le déplacement du Marché de Noël dans le bas de la ville, afin de déterminer un nouveau parcours reliant les deux secteurs de la ville. Le parcours défini avec la Police ne correspondait pas aux attentes des organisateurs, raison pour laquelle ils ont maintenu le tracé habituel. M. Chappuis les contactera pour connaître les raisons de cette annulation, tout en relevant qu'à son sens, les prestations communales n'en sont pas à l'origine, étant similaires à celles facturées aux autres animations.

M. Sébastien Lapaire est satisfait.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

M. Pierre Kohler, maire, invite le Conseil de Ville à accepter les requêtes qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- M. Khurchid Ahmad et de ses enfants Nazdar et Rébaz Ahmad
- Mme Minela Cuskic
- Mme Petronie Nkusu Katwashi et de ses fils Schadrac Nkusu et Meschac Katwashi
- M. Kreshnik Osdautaj
- Mme Eliana Vieira Silva
- Mme Rosaria Barbosa da Silva

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. ELECTION DE M. SÉBASTIEN LAPAIRE, PS, À LA COMMISSION DE GESTION ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES, EN REMPLACEMENT DE M. JEAN-YVES GENTIL

M. Alphonse Poupon, PS, propose la candidature de M. Sébastien Lapaire pour remplacer M. Jean-Yves Gentil à la Commission de gestion et de vérification des comptes.

DECISION : M. Sébastien Lapaire est élu à la majorité évidente, sans avis contraire.

7. COMPTES 2010 DU FONDS DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE EN FAVEUR DES EMPLOYÉS DE LA COMMUNE DE DELÉMONT (FRED) ET RAPPORT DE GESTION

M. Pierre Kohler, maire, relève la bonne situation du FRED malgré la crise financière, mettant en exergue le taux de couverture de 95 %, qui provoque un découvert technique de 3.2 millions de francs. Cette situation, plus favorable que celles d'autres caisses de pensions publiques, est due aux mesures décidées annuellement, à l'unanimité, par le Comité du FRED, dont il remercie les membres pour le travail réalisé. M. Kohler relève en particulier les placements immobiliers qui dépassent les 30 % préconisés. Cette stratégie s'avère payante et permet de fournir du travail aux entreprises régionales. Le FRED entend poursuivre sur cette voie, en étudiant de nouvelles pistes assurant une rentabilité plus élevée. M. Kohler précise que des mesures complémentaires devront être prises dans un proche avenir pour atteindre un taux de couverture de 100 % et il invite le Conseil de Ville à accepter les comptes 2010 du FRED.

M. Marc Ribeaud, PS, en sa qualité de président de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC) estime la situation du FRED comme étant bonne, tout en relevant qu'elle sera fortement influencée cette année par les placements en bourse. Le parc immobilier du FRED, estimé à quelque 20 millions de francs, rapporte Fr. 930'000.- de liquidités, alors que les actions ne procurent que Fr. 350'000.-. De l'avis de M. Ribeaud, si le parc immobilier actuel n'est pas attractif pour le FRED, il doute qu'un promoteur l'acquerrait à un bon prix. D'autre part, même si la part de l'immobilier est trop importante par rapport aux autres placements, cette politique se révèle être bonne, vu les fluctuations des marchés financiers. L'immobilier à Delémont est un placement non spéculatif qui génère des revenus stables et qui procure des logements à loyer modéré. Comprenant que le FRED ne peut pas exploiter seul un parc immobilier, il suggère, plutôt que de vendre des actifs immobiliers, de former avec d'autres partenaires une coopérative d'exploitation d'un parc immobilier, qui redistribuerait ses bénéfices en fonction des apports de chaque investisseur. Invitant le comité du FRED à renoncer aux investissements douteux, M. Ribeaud relève que l'institution n'est confrontée à aucun problème de liquidités, vu les apports de libre-passage et les bénéfices générés par les placements.

En dernier lieu, M. Ribeaud s'interroge sur l'avenir du FRED en cas de fusion de communes. En particulier, il se demande si la caisse a les moyens d'absorber des fluctuations conséquentes et de gérer des placements importants. Ces questions devront être débattues probablement durant la prochaine législature. En conclusion, M. Ribeaud invite le Conseil de Ville à approuver les comptes 2010 du FRED, en remerciant les membres du comité pour leur engagement.

M. Alphonse Poupon, PS, relève que la reconduction de la cotisation extraordinaire de 1.25 % fait défaut au point 11 du message, même si elle se justifie. De plus, il suggère au comité d'observer une grande prudence en ce qui concerne le parc immobilier, se ralliant à la position de la CGVC. Finalement, il informe que son groupe acceptera les comptes 2010 du FRED.

Mme Anne Froidevaux, PDC-JDC, met en exergue la situation favorable du FRED par rapport à d'autres caisses de pensions publiques. Afin de viser le taux de couverture le plus élevé possible, elle suggère de maintenir les différentes mesures d'assainissement et assurer une gestion précautionneuse du fonds. Remerciant le comité du FRED pour son travail, elle propose d'accepter les comptes 2010 de la caisse.

M. Pierre Kohler, maire, partageant les conclusions de la CGVC et du Conseil de Ville, souligne que les mesures d'assainissement visent à maintenir un taux de couverture aussi proche que possible des 100 % et qu'elles seront supprimées une fois le but atteint. Le comité du FRED veille à la santé de la caisse et fixe les mesures les moins contraignantes.

DECISION : les comptes 2010 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) et rapport de gestion sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. CRÉDIT D'ÉTUDES DE FR. 169'000.- POUR LA RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR DES DÉPLACEMENTS ET DU CADASTRE DU BRUIT AINSI QUE POUR L'ÉTUDE DES BESOINS EN STATIONNEMENT

Mme Françoise Collarin indique que le plan directeur communal et le plan directeur de la circulation doivent être révisés, vu le développement de la ville ces dernières années. Trois études seront menées, en premier lieu celle concernant le plan directeur des déplacements, dont la révision est exigée par la Confédération et qui permettra d'obtenir 40 % de subventions dans le cadre du projet d'agglomération. Des comptages de trafic ont été réalisés récemment et ils serviront à la révision du cadastre du bruit. De plus, les besoins en stationnement seront étudiés parallèlement à la révision du plan directeur des déplacements et permettront ultérieurement de réviser le règlement communal ad hoc. Finalement, le

cadastre du bruit routier sera réexaminé, l'assainissement phonique des routes étant une obligation légale et les travaux devant être achevés en 2018. L'étude déterminera les lieux à entretenir.

Mme Collarin indique que les résultats des trois études seront exploités pour les 15 prochaines années et que des subventions cantonales sont attendues. Un groupe de travail sera mis sur pied, composé de représentants des Commissions de l'urbanisme et de l'environnement, des travaux publics, de la Police locale, des Services industriels, du Service des Ponts et Chaussées, de l'Union des commerçants, de CarPostal, Provélo, de l'ATE et d'autres associations. Les travaux doivent être réalisés rapidement, vu les délais imposés par le projet d'agglomération.

M. Pierre Chételat, PLR, se dit satisfait de l'avancement du dossier. Il espère que les débats du groupe de travail seront constructifs et qu'ils aboutiront à un projet correspondant aux souhaits de la population et respectant les convenances cantonales et fédérales. Son groupe acceptera ce crédit.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, relève que le plan directeur optimise la gestion du trafic et favorise certains flux, en particulier la mobilité douce et les transports publics, qui connaissent un développement important à Delémont. De plus, ces études sont nécessaires pour répondre aux exigences de la Confédération et ainsi obtenir les 40 % de subventions promises dans le cadre du projet d'agglomération. Elles nécessiteront l'appel à des spécialistes et leurs coûts seront raisonnables, d'autant que le crédit sera subventionné à 30 % par le Canton. Dans ces circonstances, le groupe PDC-JDC acceptera le crédit.

M. Marc Ribeaud, PS, soutiendra le crédit et relève les plaintes des commerçants publiées récemment. Il souligne que d'autres villes disposent de systèmes de parking installés aux abords des centres, comme dans le sud de l'Allemagne notamment. A son sens, non seulement les structures doivent être changées mais également la manière de fonctionner. Une gestion uniforme et coordonnée des parkings s'impose, avec, au centre-ville, une circulation à vitesse modérée, permettant aux piétons de se déplacer aisément. La collaboration avec les commerçants est nécessaire, de même qu'avec les propriétaires de parkings. S'agissant du futur parking de la Jardinerie, M. Ribeaud estime que ses tarifs devront être semblables à ceux des autres zones de stationnement, pour que sa fréquentation soit identique à celle qu'il a connue auparavant. Aussi, en complément à la motion 5.18/11, il suggère d'évaluer la mise en réseau des parkings publics et privés, avec un tarif unique, et de prévoir une signalisation des places libres, par l'affichage des taux d'occupation des parkings, dont l'investissement serait peu coûteux.

DECISION : le crédit d'études de Fr. 169'000.- pour la révision du plan directeur des déplacements et du cadastre du bruit ainsi que pour l'étude des besoins en stationnement est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

9. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.06/11 - "LA MENDICITÉ EST UNE FORME PARTICULIÈRE DE HARCÈLEMENT MORAL ET PSYCHOLOGIQUE", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG**

M. Dominique Baettig, UDC, met en évidence les pratiques de mendicité actuelles, organisées par des professionnels connaissant parfaitement les lois et les habitudes des citoyens et qui, selon lui, utilisent la détresse humaine pour obtenir de l'argent. Les mendiants s'installent dans les passages sous-voie ou aux entrées des magasins et sont coachés par d'autres. A son avis, les citoyens peuvent difficilement résister à ces pressions et ne sont que peu protégés contre ces pratiques, où la détresse sociale est mise en scène. De plus, sous le regard d'autres personnes, il estime difficile de dire non à cette mendicité qu'il qualifie de racket. Il souhaite ainsi connaître l'avis du Conseil de Ville et demande si une politique communale existe dans ce domaine. Qu'en est-il des lieux privés ?

M. Pierre Kohler, maire, informe que ce problème préoccupe l'Exécutif, même si ce dernier ne souhaite pas établir un règlement interdisant la mendicité. Il précise que la Police, si son intervention est requise, interpelle les mendiants. A son sens, la plupart des mendiants sont exploités par des réseaux mafieux et les citoyens doivent renoncer à les soutenir financièrement ou à signer leurs formulaires. C'est donc par l'information à la population que la mendicité doit être combattue. Par ailleurs, M. Kohler met en exergue les structures sociales dont dispose la Suisse, qui permettent à chacun d'être logé et nourri.

M. Dominique Baettig, UDC, est satisfait.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, regrette l'intervention de M. Baettig dirigée une fois de plus contre les plus défavorisés. Citoyenne de Delémont depuis toujours, elle se dit lassée et parfois honteuse

des remarques de M. Baettig contre les étrangers, des habitants modestes et plus aisés se côtoyant dans la bonne entente en ville, sans catégorie de classe sociale, et elle apprécie cette convivialité. A son avis, les mendiants n'exercent pas par plaisir et ils font partie des populations les plus pauvres d'Europe. Elle invite donc M. Baettig à faire preuve de plus de tolérance et d'humanité.

M. Pierre Kohler, maire, précise que l'intervention de M. Baettig n'est pas dirigée contre les étrangers et répète que les mendiants font partie de réseaux mafieux. Leur donner de l'argent favorise la mendicité mafieuse et il appelle la population à y renoncer. Il rappelle encore les structures sociales en place dans le pays qui assurent un toit et de la nourriture à chacun. Il invite donc M. Baettig à être moins virulent vis-à-vis des étrangers et Mme Grimm à reconnaître le problème lié à la mendicité.

M. Paul Fasel, président, suggère, en lieu et place d'argent, de leur donner de la nourriture.

10. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.08/11 - "DISPARITION DES CONTAINERS POUR BOUTEILLES "PET" MISES À DISPOSITION PAR DES GRANDES SURFACES. UNE INCITATION AUX DÉPÔTS SAUVAGES OU OPPORTUNISTES ?", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC, indique que certains magasins ont retiré leurs containers à PET situés à l'extérieur de leurs locaux, ce qui oblige les clients à rapporter leurs bouteilles durant les heures d'ouverture des enseignes. A son sens, la restriction de l'accès aux containers de récupération amplifie les dépôts de déchets dans la nature, comme c'est le cas sur le site du Parcours Vita. Il demande au Conseil communal s'il dispose d'une stratégie pour prévenir ce genre d'incivilité et s'il prévoit de mettre à disposition des containers pour limiter les dépôts sauvages.

Mme Françoise Collarin relève la difficulté inhérente à la gestion des déchets, dont les solutions ne sont pas aisées. S'agissant du PET, elle rappelle l'obligation des commerçants de le récupérer, selon l'Ordonnance fédérale sur les emballages de boissons, et confirme le retrait de containers par certains magasins, vu les déchets de tous genres qui y étaient déposés. Toutefois, le Conseil communal n'envisage pas de revoir sa politique en la matière, d'autant qu'un projet de déchetterie est actuellement à l'étude. Il tentera d'élargir les horaires permettant la récupération du PET.

M. Dominique Baettig, UDC, est partiellement satisfait.

11. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.09/11 - "QUELLE EST LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS DE LA "COMPAGNIE DES PARCS SA", QUI SONT SES DIRIGEANTS, ET QU'A-T-ELLE RÉALISÉ JUSQU'À PRÉSENT", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC, bien que le peuple ait déjà accepté le projet de la Jardinerie, souhaite des informations concernant la Compagnie des Parcs SA, qui investit dans le futur complexe du site, ce projet n'étant pas anodin, selon lui. Il précise que cette compagnie est une société foncière européenne dont le siège social est au Luxembourg mais que son site internet ne fournit que peu de renseignements sur son activité dans le secteur immobilier. Il souhaite donc connaître les projets réalisés par cette société et leur succès et requiert des informations quant à sa solidité financière et la participation du Canton à ce complexe.

M. Pierre Kohler, maire, indique que la Compagnie des Parcs SA comprend six actionnaires, dont un Canadien, avec qui la Ville entretient d'excellentes relations. Les actionnaires ont plusieurs années d'expérience dans l'immobilier international. La société n'est dédiée qu'à de l'immobilier suisse et privilégie les produits de qualité, dans le domaine des résidences pour personnes âgées ou des entrepôts, entre autres. Les immeubles construits sont récents et pratiquement tous loués. Son portefeuille totalise plus de 300 millions de francs suisses d'actifs, répartis sur une dizaine de propriétés localisées principalement en Suisse romande. M. Kohler indique que la construction d'un entrepôt de 27'000 m² est en cours dans la banlieue genevoise et qu'une propriété commerciale à Meyrin est en phase d'agrandissement. La situation financière de la société est saine, son endettement se situe à 55 % de la valeur de marché des actifs et son financement provient uniquement de banques suisses. M. Kohler remercie la Compagnie des Parcs SA pour sa transparence et indique que le complexe de la Jardinerie ne bénéficie d'aucun soutien cantonal ou communal, ni dans sa construction, ni dans sa gestion. La résidence sera ouverte à tous et bénéficiera d'une reconnaissance au sens de la Lamal, permettant la prise en charge des soins médicaux. Le seul engagement communal consiste en la mise d'un terrain en droit de superficie, la société ayant la possibilité de racheter le terrain au prix auquel la Ville l'a acquis.

M. Dominique Baettig, UDC, est satisfait.

12. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.18/11 - "PARCAGE EN VILLE DE DELÉMONT : QUE CHACUN Y TROUVE SON COMPTE", PS, M. GRÉGOIRE MONIN

M. Grégoire Monin, PS, relève que les objectifs de sa motion ont été repris en grande partie dans le crédit accepté sous le point 8. Il attend toutefois que l'étude établisse un diagnostic clair et objectif de la situation du parcage à Delémont, en mettant en évidence les points forts du système actuel et les éventuels dysfonctionnements. Il escompte également des solutions techniques et organisationnelles, de même qu'une politique de stationnement coordonnée, qui permettra d'optimiser les parkings existants. Il espère que la Ville saura faire respecter la politique mise en place, conciliant les intérêts des usagers de Delémont.

Mme Françoise Collarin indique que l'Exécutif, sensible au problème de stationnement, accepte cette motion. Les exigences de la motion seront étudiées par le groupe de travail ad hoc. Quant au futur parking de la Jardinerie, ses tarifs ont déjà été négociés au même prix que celui du parking précédent.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, relève que la Vieille Ville ne dispose parfois d'aucune place de stationnement libre lorsque la Police n'effectue aucun contrôle pendant plusieurs semaines. L'installation de parcomètres ne suffit pas à régler la situation, vu que des voitures restent stationnées des journées entières, ce qui provoque le mécontentement de certains commerçants. Relevant que les habitants de la Vieille Ville stationnent leur véhicule en dehors des murs contre une autorisation de stationnement annuelle de Fr. 174.-, Mme Grimm regrette que bon nombre de citoyens renoncent à payer leur parcage.

M. Pierre Chételat, PLR, rappelant diverses interventions de son groupe, estime que les parkings, le plan directeur de la circulation et le cadastre du bruit sont liés et doivent être menées de front, par une politique participative réunissant les principaux acteurs économiques, les politiques et les habitants, ce que le Législatif a accepté par le précédent crédit. Bien que n'étant pas en accord avec tous les aspects cités dans la motion, le groupe PLR estime qu'une étude doit être menée et espère que les débats du groupe de travail seront fructueux.

DECISION : la motion 5.18/11 - "Parcage en ville de Delémont : que chacun y trouve son compte", PS, M. Grégoire Monin, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

13. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION INTERNE 5.19/11 - "PAS D'APPROXIMATION, DE GÉNÉRALISATION DANS LE DÉCOMPTE DES VOIX", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC, est conscient des difficultés que pose sa motion, qui pourrait impliquer la mise en place du vote électronique, moyennant investissement, ou le décompte exact des voix, qui nécessiterait plus de temps. A son sens, le travail réalisé par chaque membre du Conseil de Ville n'est pas toujours médiatisé ou validé à sa juste valeur. D'autre part, bon nombre de conseiller-ère-s de ville ne s'expriment pas souvent mais font part de leur position par leur vote. Aussi, l'engagement de chacun devrait se faire connaître auprès du public au travers de son vote, quel qu'il soit. La population a, selon lui, le droit de connaître les votes individuels, le vote à la majorité évidente étant injuste vis-à-vis des minorités et des abstentions. Il souhaite donc l'instauration d'une pratique identique à celles de nombreux parlements, afin que les sensibilités politiques soient comptabilisées.

M. Paul Fasel, président, informe que le Bureau refuse cette motion et que le Conseil communal ne se prononcera pas à ce sujet, tout en lui laissant la liberté de s'exprimer.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, relève que la motion interne implique que le Conseil de Ville statue sur les règles le concernant et non le Conseil communal. Il informe que son groupe s'oppose à cette motion interne, même s'il partage partiellement le souci de transparence de M. Baettig et qu'il admet que les décisions prises à la majorité évidente sont parfois trop nombreuses. A son avis, M. Baettig aurait pu inviter le Bureau à préciser les règles en matière de vote, relevant que pour certaines décisions, un décompte aurait été apprécié. Selon lui, imposer un décompte systématique des voix, y compris les absences, va bien au-delà de la portée des décisions du Législatif. D'autre part, lors de votes suivis de scrutins communaux, les partis ont l'opportunité de faire connaître leurs positions, qui sont d'ailleurs déjà relayées dans la presse. En outre, la mise en place d'une installation permettant le vote électronique dans la Salle du Conseil de Ville lui paraît contraignante. Aussi, il estime que le Bureau pourrait clairement définir les cas où un décompte des voix s'impose.

M. Alphonse Poupon, PS, partage la plupart des arguments de la motion, étant favorable à la transparence dans chaque vote pour l'information à la population. S'agissant en particulier de l'octroi de l'indigénat communal, le groupe socialiste se dit satisfait du vote global mais il souhaite tout de même un décompte des votes favorables, des oppositions et abstentions. De manière générale, la proposition de

M. Baettig lui semble supportable, avec une bonne organisation. Ainsi, le groupe PS soutiendra la motion sans toutefois accepter le vote nominal systématique.

M. Philippe Rottet, UDC, indique que le groupe CS•POP au Parlement s'est déclaré favorable à l'introduction du vote électronique. De plus, même s'ils étaient opposés à ce système, le Gouvernement et le Secrétaire du Parlement en sont satisfaits, vu les erreurs de comptage qui se sont déjà produites dans cette autorité. A son sens, même sans le vote électronique, un décompte des voix différent pourrait être instauré.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle que depuis le début de la législature, seuls quelques votes étaient serrés et ont engendré un second comptage. Selon son expérience au Conseil national, le vote électronique favorise la transparence mais nuit à l'indépendance, relevant les réactions des associations, entreprises ou groupes d'intérêt qu'il qualifie de harcèlement. Dans le cadre du Législatif, il conçoit qu'un décompte détaillé soit apprécié dans certains cas, tout en soulignant que le système actuel convient et que le vote nominal est possible si la moitié des membres présents le requièrent. La presse se charge de relayer les positions des forces politiques à la population et M. Kohler doute que les citoyens soient intéressés à connaître les votes détaillés.

M. Paul Fasel, président, indique qu'une interruption de séance est demandée.

DECISION : l'interruption de séance est acceptée.

M. Dominique Baettig, UDC, au vu des arguments avancés, modifie le 3^e paragraphe de sa motion comme suit : "Pour la transparence et la clarté, nous demandons, si 10 conseiller-ère-s de ville le veulent, que le décompte soit complet et détaillé".

DECISION : la motion interne 5.19/11 - "Pas d'approximation, de généralisation dans le décompte des voix", UDC, M. Dominique Baettig, avec sa modification, est acceptée par 19 voix contre 16.

14. RÉPONSE AU POSTULAT 4.01/11 - "LES EAUX USÉES DE DELÉMONT SERAIENT-ELLES SOURCES D'ÉNERGIE ?", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Pierre Brulhart rappelle qu'une étude menée en 2009 s'agissant du collecteur des eaux du SEDE au sud de la Sorne montrait un potentiel de récupération de chaleur, qui n'était toutefois pas utilisable vu la quantité de chaleur trop faible pendant la période de chauffage, et ce en raison des eaux claires parasites. Différents projets étaient en cours pour les réduire. Comme déjà indiqué lors du développement du postulat, M. Brulhart informe qu'à ce jour, le département ne peut pas y répondre, ne disposant d'aucune information complémentaire dans ce cadre. En effet, le SEDE n'a pas encore mis en œuvre ses programmes de réductions des eaux claires parasites. Il a par contre informé les communes des conduites prioritaires pour lesquelles des eaux claires parasites peuvent être réduites de manière considérable.

15. RÉPONSE AU POSTULAT 4.03/11 - "METTRE EN PLACE DE VÉRITABLES FORMATIONS", CS•POP•VERTS, M. EMMANUEL MARTINOLI

Point reporté.

16. RÉPONSE AU POSTULAT 4.04/11 - "SORTIR RAPIDEMENT DE L'ÈRE NUCLÉAIRE", CS•POP•VERTS, M. EMMANUEL MARTINOLI

M. Pierre Brulhart rappelle qu'une délégation à l'énergie existe depuis plusieurs années à Delémont et qu'elle collabore avec les différents départements concernés par l'énergie, en particulier le Département UETP. Il rappelle également la collaboration mise sur pied avec Porrentruy et Fontenais dans ce domaine, qui débutera en 2012 pour quatre ans, et dont le mandataire sera prochainement annoncé dans la presse. Par ce biais, la Ville pourra s'investir dans le but de réduire la consommation d'énergie à Delémont.

17. RÉPONSE À LA MOTION 5.17/10 - "POUR DES ACHATS PUBLICS ÉQUITABLES", PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ

M. Pierre Kohler, maire, indique que le processus d'achats équitables a été étendu à l'ensemble de l'Administration, dans la mesure du possible. Il met en évidence la distinction obtenue par Delémont suite à

l'enquête SOLIDARE, en matière de solidarité sociale et environnementale. A titre indicatif, il précise que les aliments proposés lors des apéritifs proviennent désormais uniquement du canton. M. Kohler indique que la Ville se base sur le guide des achats professionnels responsables, qui intègre le développement durable.

18. RÉPONSE À LA MOTION 5.05/11 - "CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR DÉFINIR QUELS FONCTIONS ET SERVICES COMMUNAUX SERONT INTÉGRÉS DANS LES BÂTIMENTS DU TICLE-CREA (PROJET CREA)", PS, M. ALPHONSE POUPON

M. Damien Chappuis rappelle que le rapport de la première étude a été remis au Conseil de Ville. Il prévoit la création de groupes de travail pour déterminer les services communaux qui pourraient être installés sur le site du CREA. Pour l'heure, des réponses sont encore attendues du Canton, découlant de la planification financière prochainement votée par le Parlement jurassien, dans laquelle un investissement de quelque 12 millions de francs pour le CREA est prévu.

19. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.08/11 - "QUEL TOURISME VEUT VRAIMENT LA VILLE DE DELÉMONT ?", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC, est satisfait.

20. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.16/11 - "DIMINUTION DES ACCIDENTS ET PRÉVENTION EFFICACE ?", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC, est partiellement satisfait.

21. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.17/11 - "ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE POLICE DES CONSTRUCTIONS : QUE FAIT LA COMMUNE ?", CS•POP•VERTS, M. JEAN PARRAT

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, en l'absence de M. Jean Parrat, indique que ce dernier n'est pas satisfait.

22. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposés : 3 questions écrites
2 postulats
3 motions

La séance est levée à 21 h 35.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancière :

Paul Fasel

Nadia Maggay